

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-7^e/04
Séance du 13 DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008 DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES (politique D 04) :

POUR UNE POURSUITE DE L'ŒUVRE DE COLLECTE, DE CONSERVATION ET DE COMMUNICATION DES ARCHIVES PUBLIQUES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1-5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 22 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'inscrire pour les Archives départementales les crédits suivants :

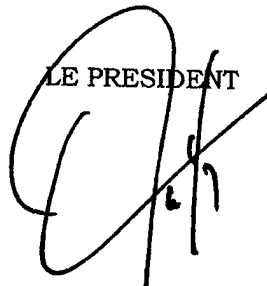
En Investissement : une autorisation de programme de 170 000 € et des crédits de paiement de 85 000 €

En fonctionnement : 150 000 € dont :
30 000 € pour les publications des sociétés d'histoire

- ❖ Donne délégation à la commission permanente pour l'affectation des crédits concernant les publications des sociétés d'histoire.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER